

## Considérations générales & Objectifs de l'équipe Esdac

- ❑ Le premier souci de tout membre de l'équipe, quel que soit son niveau d'engagement dans Esdac, est de **servir Dieu**.
- ❑ A cet effet, il est de notre responsabilité à tous de déployer la grâce de Esdac là où nous sommes. Cette grâce, reçue comme don Dieu, se vit principalement dans la pratique de la conversation spirituelle\* et le discernement communautaire\*.
- ❑ Dans notre vie d'équipe comme en équipe d'animation, nous mettrons tout en œuvre pour vivre et déployer notre « nom de grâce\* ».

### Nom de grâce de l'équipe Esdac (Beaurainq 2002)

Nous sommes appelés comme cellule d'Eglise, à faire l'expérience de la communion – don de la trinité - pour la donner à vivre à d'autres et ainsi nous entraider tous et chacun à rencontrer Dieu dans et avec le monde d'aujourd'hui.

- ❑ Nous accorderons une attention particulière à notre formation permanente.
- ❑ L'équipe Esdac est avant tout un groupe à tâche ayant pour objectif l'animation de retraites spirituelles de discernement apostolique communautaire pouvant prendre différentes formes : retraite de plusieurs jours, recollection d'un ou deux jours, suivi et d'accompagnement de groupes, retraite Jonas, formation... Dans la mesure du possible, chaque membre de l'équipe aura à cœur de participer à ces animations.
- ❑ Enfin, à chaque niveau de l'organigramme chacun veillera à vivre ce que nous demandons aux groupes, tel que :
  - Pratiquer la conversation spirituelle et le discernement
  - Nous accueillir dans nos différences
  - Travailler avec le « réel » et tenir compte de l'expérience
  - Communiquer et partager les informations
  - Prendre les décisions personnelles qui feront vivre Esdac.

---

---

\* Pour un savoir plus sur ces termes « techniques », se rapporter au livre « Pratique du discernement en commun - Manuel des accompagnateurs » édité par Esdac aux éditions Fidélité en 2006

## L'Equipe Esdac (= EE)

### **Qui :**

L'équipe Esdac est une équipe de personnes qui adhèrent aux conditions générales et aux objectifs décrits ci-dessus.

Toutes les personnes qui animent des activités Esdac font partie de l'Equipe Esdac pour autant qu'elles en expriment le désir. Sont donc membres de l'EE :

- Les membres de l'AP (voir ci-après),
- les animateurs occasionnels ayant suivi la formation ou en attente de pouvoir la suivre.
- Les animateurs « enfants » ou « ados »

### **Cadre de la mission :**

- Chaque membre s'engage à participer activement, d'une manière ou l'autre, à des animations Esdac. Pour être reconnue comme activités Esdac, l'animation doit être signalée au responsable et reprise dans l'agenda des membres sur le site [www.esdac.be](http://www.esdac.be)
- Sauf avis contraire du Responsable, il s'adjoindra dans ses animations à un membre de l'AP.
- La personne qui ne souhaite pas devenir membre de l'EE peut animer occasionnellement pour autant qu'elle soit accompagnée par un membre de l'AP.
- Il dépend, dans ses animations Esdac et sa manière de propager la grâce, de l'autorité du Responsable (voir ci-après), qui agit en tant que garant ultime de Esdac. C'est pourquoi, il est invité à rendre compte de ses animations auprès du Responsable et de son équipe, notamment au moyen de la feuille d'évaluation.
- Chaque membre veillera au bien commun de l'Equipe Esdac et n'hésitera pas à faire des propositions pour les animations. Cependant, la prise de décisions ayant trait à la vie de l'EE et de l'AP, à son organisation, ses choix, sa gestion sont uniquement du ressort de l'AP et/ou de l'ER.
- Pour autant qu'il satisfasse aux conditions d'admission, tout membre peut demander au responsable d'intégrer l'AP. Sa candidature sera soumise à l'accord de l'AP.
- Il peut quitter l'EE ou l'AP à n'importe quel moment simplement en le notifiant au Responsable.
- En tant que membre ou ancien membre de l'Equipe Esdac, il est soumis au « secret professionnel ». Il veillera ainsi à ne pas répéter ou dévoiler ce qu'il aura vu ou entendu lors des animations, relecture, formation,...

### **Remarque : activités Esdac**

Pour être reconnue comme « activités Esdac », l'animation doit être signalée au responsable et reprise dans l'agenda des membres sur le site Esdac.

De même, l'usage du mot «ESDAC®» ainsi que du logo est dans le cadre des animations reprises dans l'agenda.



réservé aux animateurs de l'AP

**Qui :**

Est membre de l'AP, toute personne de l'Equipe Esdac cooptée par l'AP

Conditions préalables :

- avoir vécu une expérience de retraite Esdac
- Avoir une connaissance suffisante des ES
- Avoir suivi la formation Esdac de base
- Avoir émis le désir de s'engager activement dans l'AP pour le déploiement d'Esdac

Elle s'engage:

- À vivre et à transmettre la grâce de Esdac
- À participer à des animations Esdac (min. 1x/an)
- À participer à des rencontres de formations continues (Esdac ou autres)
- À participer aux 2 réunions annuelles de l'AP .

**Objectifs de l'AP :**

- Déployer la grâce (voir considérations générales et objectif)
- Assurer la formation ad intra et ad extra
- Vivre la communion

**Comment :**

Afin de vivre la communion entre nous, nous proposons trois moyens :

- participation, dans la mesure du possible, aux diverses activités proposées (animations, cafés-Esdac, cellule La Plume ...)
- deux rencontres annuelles : un week-end en automne et trois jours au printemps
- des rencontres de formation

Chacun reste invité à proposer, susciter ou mettre en œuvre d'autres moyens et / ou activités afin de déployer la grâce, de vivre la communion, d'être attentif au réel.

**Fonctions spécifiques de l'AP :**

- Décider des grandes orientations
- Déterminer le mandat de l'ER
- Établir le profil du responsable et procéder à son élection (cf.ci-après)
- Proposer les membres de l'équipe responsable (=ER)
- Capter les nouveaux membres, ou mettre fin à leur participation.
- tenir la liste de membres de l'AP et de l'Equipe Esdac
- Évaluer les moyens mis en œuvre pour développer la grâce
- Évaluer le travail de l'ER sur base d'un rapport d'activité fait par l'ER en fin de mandat
- Ajuster l'organigramme

Le responsable et ses adjoints  
(Équipe Responsable = ER)

**Qui :**

Le responsable est élu par l'AP et devient, ipso facto, garant ultime de la grâce d'ESDAC.  
Il choisit lui-même ses adjoints après consultation des membres de l'AP. L'équipe responsable est constituée de 3 à 5 membres.

**Objectifs :**

Avec son équipe, il est au service du développement de la grâce et de la communion des membres.

**Fonctions spécifiques :**

- Mettre en œuvre les grandes orientations décidées par l'AP.
- Veiller à la formation permanente de tous les membres avec une attention particulière pour la formation des nouveaux.
- Réunir l'AP. Établir l'ordre du jour des rencontres en AP.
- Donner les délégations et les mandats nécessaires pour favoriser la mission d'ESDAC et la vie du groupe.
- Être à l'écoute des membres ; accueillir et discerner leurs initiatives.
- Encourager les cellules à vivre les différentes phases du cycle de l'énergie .<sup>1</sup>
- Centraliser et faire circuler l'information ainsi que les demandes d'animations.
- Veiller à la communion des membres entre eux.
- Tenir à jour le calendrier des activités.
- Examiner la candidature de nouveaux membres et la proposer à l'AP. Communiquer la réponse de l'AP ainsi que les conditions éventuelles pour son intégration.
- Gérer les finances.
- Assurer la promotion et la publicité.
- Établir un rapport d'activités en fin de mandat.
- Veiller au lien avec l'Église et au respect de la convention établie avec la Province belge méridionale et du Luxembourg de la Compagnie de Jésus.

**Durée du mandat :**

Trois ans, renouvelable

Tout membre de l'ER peut quitter pendant son mandat. Il sera ou pas remplacé si le responsable estime la chose nécessaire. Si le responsable lui-même désire quitter avant la fin de son mandat, une nouvelle élection sera organisée, conformément à l'organigramme.

---

<sup>1</sup> Cette expression renvoie au mouvement qui devrait toujours régir l'agir des groupes, à savoir : après ou même pendant le déroulement de l'action, prendre le temps d'évaluer, puis d'avancer propositions et suggestions avant de décider d'une relance ou du renouvellement de l'action.

## **Procédure d'élection :**

### **1. choix du responsable**

- L'Assemblée d'élection doit réunir les deux tiers des membres de l'A.P.
- Rapport d'activités de l'équipe responsable sortante. Ce rapport sera préalablement envoyé à tous les membres pour qu'ils puissent préparer leurs interventions.
- Temps de prière personnel pour établir le profil du nouveau responsable.
- Plénum : partage du fruit de sa prière.
- Élection par vote anonyme : chacun écrit sur un papier le nom du responsable pressenti. Ceci se fera éventuellement en trois étapes :
  - a) vote indicatif
  - b) si un membre pressenti de l'AP se trouve dans l'incapacité d'exercer cette fonction de responsable avec de bonnes raisons, il en fait part à l'AP afin que son nom ne soit pas retenu pour le vote de confirmation
  - c) vote de confirmation
- Pour être élu, le responsable doit obtenir les 2/3 des voix des membres présents de l'AP.
- Si personne n'obtient ce nombre de voix, il sera procédé à une nouvelle élection. Le responsable devra à nouveau obtenir les 2/3 des voix des membres présents de l'AP.
- Si personne n'obtient ce nombre de voix, il sera procédé à une dernière élection reprenant uniquement les deux candidats ayant eu le plus de voix au vote précédent. Le responsable devra obtenir la majorité relative des voix des membres présents.
- Sa désignation est soumise à l'approbation du Provincial de la BML

### **2. Choix des adjoints du responsable**

- Le responsable constituera personnellement son équipe en ayant pris l'avis des membres de l'AP par vote secret et il pourra mener toute consultation qu'il jugera utile.
- Il disposera d'un temps de réflexion avant de se décider.
- Dans les trois semaines qui suivent son élection, il informera les membres de l'AP et le Provincial BML de la composition de son équipe.

## Les cellules

### **Qui**

Tout membre de l'AP peut faire partie d'une cellule suscitée par les besoins de la vie du groupe ou de la mission. Le nombre de membres est fixé avec l'équipe responsable.

### **Objectif**

Répondre à la mission spécifique qui lui a été confiée au service de la grâce.

### **Fonctions spécifiques**

- Mettre en œuvre sa mission et pour cela, prendre toutes les décisions nécessaires pour son accomplissement.
- Rendre compte de son activité au responsable et à ses adjoints.
- S'adjoindre si nécessaire et selon les circonstances, un ou des membres en formation ainsi que une ou des personnes ressources en fonction du mandat confié.

### **Mandat**

La durée du mandat des cellules est fixée avec l'ER. Au plus tard, le mandat des cellules prend fin en même temps que celui de l'ER. Les cellules, leurs membres et leur mandat sont redéfinis lors de l'élection du nouveau responsable.

---